



## Municipalité de Saint-Gilbert

# Avis public

Aux contribuables de la municipalité de Saint-Gilbert

**RÈGLEMENT 01-2023, RÈGLEMENT RELATIF A L'APPROPRIATION DES SOMMES REQUISES ET A L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2022.**

En conformité avec les exigences du Code municipal du Québec, avis public est par la présente donné par le soussigné, Christian Fontaine, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Gilbert que :

Lors de la séance du 6 février 2023 le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 01-2023 règlement relatif à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2023.

Toute personne qui le désire, peut consulter ledit règlement aux heures d'ouverture du bureau municipal, 110 rue Principale, Saint-Gilbert, G0A 3T0.

Donné à Saint-Gilbert ce 23 février 2023.

---

Christian Fontaine,  
Directeur général et greffier-trésorier

### **Certificat de publication**

Je, soussigné Christian Fontaine, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Gilbert, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public le 23 février au bureau municipal et publié celui-ci sur le site web de la municipalité et dans le journal Le Gilbertain du mois de février 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 23 février 2023.

---

Christian Fontaine,  
Directeur général et greffier-trésorier